

MAIRIE
SILLANS LA CASCADE
Conseil Municipal

COMPTE RENDU de la SEANCE du
23 octobre 2015

Membres en exercice : 15
Membres présents : 11
Membres votants : 12

Le 23 Octobre 2015, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 16 octobre 2015, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe CARRIERE, Maire.

Madame Marie Gabrielle LOZZA est nommé(e) secrétaire de séance.

• Membres présents :

CARRIERE Christophe, RENOULT Eric, MOREAU Michelle, RENARD Jean-Pierre, LOISY Nathalie, LECLERCQ Sandrine, LANZA Yannick, SANNER Hervé, LOZZA Marie Gabrielle, STELLER Catherine, HERMET Daniel

• Membre(s) représenté(e)(s) :

GASPARD Raphaël donne procuration à CARRIERE Christophe

• Membre(s) absent(e)(s)

BROCHIER Aurélie, MURAT Loïc, GRAOUZEL Anna

N° 2015 - 55 - Séance du 23 Octobre 2015

Objet : Approbation du Procès-verbal de la séance du 18 septembre 2015

DIRECTION GENERALE

Pièce(s) jointe(s) :

Le Rapporteur rappelle à l'assemblée que chaque membre a été destinataire du procès-verbal de la séance du 18 septembre 2015.

Ce document retrace les exposés, les débats et les votes de chaque sujet de l'ordre du jour. Jusqu'à aujourd'hui, aucune remarque n'a été adressée.

Vu le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 18 septembre 2015 ;

Considérant que ce document n'a fait l'objet d'aucune remarque jusqu'à aujourd'hui ;

Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du 18 septembre 2015 retraçant les délibérations du n°2015-46 au n°2015-54 tel que rédigé à ce jour.

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré, décide
par 12 vote POUR - 0 vote CONTRE - 0 ABSTENTION
de transformer en délibération l'exposé ci-dessus.**

N° 2015 - 56 - Séance du 23 Octobre 2015

Objet : Rapport d'activité 2014 - Communauté d'Agglomération Dracénoise

DIRECTION GENERALE

Pièce(s) jointe(s) :

La présente délibération a pour principal objectif de porter à connaissance le rapport 2014 de la Communauté d'Agglomération Dracénoise.

Conformément à l'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales, le rapport d'activité 2014 de la Communauté d'Agglomération Dracénoise est porté à connaissance des membres de l'Assemblée.

Il est proposé à l'assemblée de:

D'APPROUVER l'exposé de M. le Maire
DE PRENDRE ACTE du rapport d'activité 2014 de la Communauté d'Agglomération Dracénoise.

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré, décide
par 12 vote POUR - 0 vote CONTRE - 0 ABSTENTION
de transformer en délibération l'exposé ci-dessus.**

N° 2015 - 57 - Séance du 23 Octobre 2015

Objet : Mise à disposition d'un agent de la Communauté d'Agglomération Dracénoise

SERVICE RH

Pièce(s) jointe(s) :

La présente délibération a pour principal objectif d'approuver la convention de mise à disposition d'un agent de la CAD auprès de la mairie de SILLANS-LA-CASCADE.

M. le Maire rappelle aux membres de l'assemblée les absences quasi successives de 2 agents des services administratifs au cours des 12 derniers mois. Malgré les mouvements internes, les services ressources ont été assurés trop longtemps par un seul et même agent.

De plus, la diversité des tâches, l'approche juridique de chaque dossier qui est de plus en plus pressante demandent une attention particulière.

La connaissance et la formation actuelle du personnel reste insuffisante pour décharger efficacement l'agent.

Afin de répondre à un besoin spécifique dans le domaine des ressources humaines et ou de l'urbanisme il y a lieu de faire appel à du personnel extérieur formé et immédiatement opérationnel.

En accord avec un agent titulaire, les services de la Direction Générale de la CAD peuvent nous mettre un fonctionnaire titulaire à disposition pour y exercer les fonctions de RH avec un minimum de 7 heures par semaine, jusqu'à la fin de l'année 2015.

Son expérience et ses connaissances professionnelles nous permettront d'apporter au service une aide plus que nécessaire.

Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin :

D'APPROUVER l'exposé de M. le Maire
D'AUTORISER M. le Maire à signer tout document nécessaire dans le cadre de l'exécution de cette mise à disposition.

DIT QUE les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice.

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré, décide
par 12 vote POUR - 0 vote CONTRE - 0 ABSTENTION
de transformer en délibération l'exposé ci-dessus.**

Objet : Modification du tableau des effectifs

SERVICE RH

Pièce(s) jointe(s) :

La présente délibération a pour principal objectif de modifier le tableau des effectifs de la commune

M. le Maire présente aux membres de l'assemblée le prochain recensement de la population qui se déroulera du 21 janvier au 20 février 2016.

Cet inventaire va marquer l'évolution de la commune en matière population et logement.

Il aura une incidence non négligeable sur les dotations de l'Etat et sur les orientations politiques notamment en matière de services à la population (école, petite enfance, logement, service à la personne, social, ...).

Afin de réaliser ce travail dans les meilleures conditions, il y a lieu de recruter de 2 agents recenseurs qui auront pour mission de rencontrer la population de manière le plus exhaustif possible. Ils seront dirigés par un coordonnateur communal.

La commune percevra une dotation compensatrice par l'Etat dont nous ne connaissons pas encore le montant. Il dépendra toutefois du nombre de bulletin individuel collecté ainsi que du nombre de logement recensé.

Il est proposé de créer 2 postes d'agents recenseurs et 2 postes d'agents administratifs de manière à laisser toute latitude à M. le Maire de mener à bien les entretiens de recrutement. Seulement 2 postes seront pourvus.

M. le Maire rappelle également les problèmes rencontrés par le service administratif en matière de répartition des fonctions et services.

Afin de répondre au besoin du service, il y a lieu de créer un poste correspondant au cadre d'emploi de Rédacteur qui aura pour principale mission, la gestion des RH, les affaires juridiques, le service Patrimoine et assurance et la supervision du service population (Etat Civil, Election). L'agent travaillera en étroite collaboration avec le Secrétaire de Maire pour l'administration générale de la collectivité. Il s'agit d'un poste à temps plein.

Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin :

D'APPROUVER l'exposé de M. le Maire

DE CREER

2 postes d'agents recenseurs pour la période de décembre 2015 à février 2016. Les deux premiers mois sont consacrés à des missions ponctuelles de repérages.

Ils seront indemnisés selon le barème fixé par l'INSEE

2 postes d'adjoint administratif pour la période du 20 janvier au 21 février 2016. Des missions ponctuelles de repérages seront demandées au préalable.

Ils seront indemnisés selon l'indice correspondant au 3^{ème} échelon de leur grade. Des heures supplémentaires pourront être accordées sur nécessité de service.

DE CREER à compter du 1^{er} novembre 2015, 1 poste correspondant au cadre d'emploi de Rédacteur à temps plein. Il/elle aura pour principale mission, la gestion des RH, les affaires juridiques, le service Patrimoine et assurance et la supervision du service population (Etat Civil, Election).

DE SUPPRIMER le poste d'Adjoint Administratif de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} avril 2015.

Le poste est devenu vacant depuis la promotion de l'intéressé.

DE SUPPRIMER le poste de Rédacteur à compter du 01 janvier 2015.
Le poste est devenu vacant depuis la promotion de l'intéressé.

DIT QUE les crédits budgétaires seront prévus au chapitre 012 du budget de chaque exercice.

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré, décide
par 12 vote POUR - 0 vote CONTRE - 0 ABSTENTION
de transformer en délibération l'exposé ci-dessus.**

N° 2015 - 59 - Séance du 23 Octobre 2015

Objet : Opération «Place du 8 mai» - Plan de financement prévisionnel

SERVICE FINANCIER

Pièce(s) jointe(s) :

La présente délibération a pour principal objectif d'approuver l'opération « Aménagement Place du 8 mai 1945 » avec son plan de financement prévisionnel.

M. le Maire rappelle aux membres de l'assemblée les périodes estivales 2014 et notamment 2015. Egalement abordé lors de la dernière assemblée au cours des questions diverses, la problématique du stationnement et de la sur fréquentation du site de la cascade. Ce dernier n'a pas été visité mais consommé.

Afin de contrôler ce flux il est proposé de réglementer le stationnement sur les différents parkings. Dans cet objectif, il est prévu le réaménagement de la Place du 8 mai 1945. La SPL Ingénierie Départementale 83 nous assiste dans ce dossier.

Le montant estimatif des travaux est établi à 250 000 € HT.
Le plan de financement prévisionnel peut s'établir comme suit :

Participation financière extérieure		
- Département du Var	70 000,00	28 %
- Autofinancement	180 000,00	72 %

Total recettes	250 000,00	

Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin :

D'APPROUVER l'exposé de M. le Maire

D'AUTORISER M. le Maire à signer tous documents afin de solliciter l'aide financière du Département du Var dans le cadre de cette opération.

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré, décide
par 12 vote POUR - 0 vote CONTRE - 0 ABSTENTION
de transformer en délibération l'exposé ci-dessus.**

SERVICE FINANCIER

Pièce(s) jointe(s) :

La présente délibération a pour principal objectif de modifier les tarifs de location du Bastidon.

Le Rapporteur rappelle aux membres de l'assemblée la délibération n°2014-78 du 6 décembre 2014 portant modification des tarifs de location du Bastidon.

Aujourd'hui il y a lieu de modifier ces tarifs pour laisser la possibilité de n'utiliser qu'une seule salle d'une part et de ne plus faire de différence selon le nombre de personne.

Les tarifs sont modifiés comme suit

Bastidon :

Sillannais ou descendants

Mariage, 1 salle, 1 jour	500,00 €
Jour supplémentaire	250,00 €

Personne extérieure

Mariage, 1 jour, 1 salle	1000 €
Mariage, 1 jour, 2 salles	2000 €
Jour supplémentaire	500 €

Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin :

D'APPROUVER l'exposé du rapporteur

DE MODIFIER les tarifs du bastidon tel que ci-dessus

DE METTRE à jour le tableau général du tarif des prestations

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré, décide
par 12 vote POUR - 0 vote CONTRE - 0 ABSTENTION
de transformer en délibération l'exposé ci-dessus.**

SERVICE FINANCIER

Pièce(s) jointe(s) :

La présente délibération a pour principal objectif d'approuver la décision modificative n°1 du budget 2015 « Eau & l'Assainissement ».

Ce vote autorise la réalisation de dépenses et de recettes nécessaire au bon fonctionnement des services en ce début d'exercice.

Vu le budget primitif 2015 « Eau & assainissement »

Vu les nouveaux contrats de DSP pour la gestion de l'eau potable et l'assainissement

Considérant les besoins et réalisations pour l'exercice en cours,

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée la décision modificative n°1 qui peut se résumer comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION

La modification s'équilibre à la somme de 20.975,00 € en dépenses et en recettes.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Sans objet

Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin :

D'APPROUVER l'exposé de M. le Maire

D'APPROUVER la décision modificative comme exposé ci-dessus et jointe en annexe.

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré, décide
par 12 vote POUR - 0 vote CONTRE - 0 ABSTENTION
de transformer en délibération l'exposé ci-dessus.**

N° 2015 - 62 - Séance du 23 Octobre 2015

Objet : Projet Educatif - Les mercredis de Sillans

AFFAIRES SCOLAIRES & PETITE ENFANCE

Pièce(s) jointe(s) :

La présente délibération a pour principal objectif d'approuver le Projet Educatif

Le Rapporteur présente aux membres de l'assemblée le projet éducatif.

Ce projet permet d'obtenir l'agrément jeunesse et sport ainsi que la participation financière de la CAF.

Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin :

D'APPROUVER l'exposé ci-dessus

D'AUTORISER M. le Maire à signer tout document permettant l'obtention de financement de la CAF.

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré, décide
par 12 vote POUR - 0 vote CONTRE - 0 ABSTENTION
de transformer en délibération l'exposé ci-dessus.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée il est 22h15.